



Avenant portant modification du Contrat de Territoire Eau et Climat du Bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2020-2024



SOMMAIRE DE L'AVENANT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	8
<i>Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d'actions.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>9</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES.....	10
<i>Article 4 - Engagements de l'agence</i>	<i>10</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT</i>	<i>10</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE.....</i>	<i>10</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	11
<i>Article 7 - Pilotage.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 8 – Animation</i>	<i>11</i>
<i>Article 9 – Modalités de suivi.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>11</i>

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'assainissement et des milieux naturels (aquatiques et humides) sur ce territoire de bassin versant depuis la commune de Pont-Audemer (Eure) jusque la commune de Champ-Haut (Orne), élargi aux petits affluents en rive gauche de la Risle (Charentonne, Croix-Blanche, Véronne, Tourville, Corbie...).

Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs définis dans ce contrat.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, établissement public de coopération intercommunale, créée en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Département de l'Eure en date du 28 septembre 2016, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 413 00010, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 135/2020 en date du 24 septembre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT».

Et

Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle, créé en 1970, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 092 310 00016, représenté par son Président, dûment habilité par délégation autorisée en contexte de crise sanitaire (ordonnance 2020-391) et actée dans le rapport du 15 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « SMBVR » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne, créé en 1969, inscrit à l'INSEE sous le numéro 256 102 096 00029, représenté par son Président, dûment habilité par la délibération n° 12/2020 en date du 19 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « SMBRC » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

L'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, créée en 2014, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 040 228 00013, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération de bureau en date du 14 août 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « ASARM » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, créée en 1942, inscrite à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 3 2006/2020 en date du 20 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « Fédération de pêche de l'Eure » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, créée en 1923 inscrite à l'INSEE sous le numéro 780 937 926 00035, représentée par son Président, dûment habilité par un courrier en date du 10 mars 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « Fédération de pêche de l'Orne » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, créé en 1974, inscrit à l'INSEE sous le numéro 257 602 847 00028, représenté par son Président, dûment habilité par la décision de bureau en date du 4 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « PNRBSN » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Pont-Audemer / Val-de-Risle, créée en 2017, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 065 787 00018, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 55/2020 en date du 24 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Pont-Audemer » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, créée en 2017, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 017 00019, représentée par son Président, dûment habilité par délégation autorisée en contexte de crise sanitaire (ordonnance 2020-391) et actée dans le rapport du 14 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Lieuvin Pays d'Auge » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Pays de l'Aigle, créée en 2013, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 068 468, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n°2020-10-15-172 en date du 15 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Pays de l'Aigle » (MAITRE D'OUVRAGE)

Et

La Commune de Saint-Georges-du-Vivère, inscrite à l'INSEE sous le numéro, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n° 2020-33 en date du 23 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « commune de Saint-Georges-du-Vivère » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Commune d'Épaignes, inscrite à l'INSEE sous le numéro, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n° 2020-064 en date du 20 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « commune d'Épaignes » (MAITRE D'OUVRAGE)

Et

La Commune de Bernay, inscrite à l'INSEE sous le numéro 212 700 561 00013, représentée par sa Maire, dûment habilité par la délibération n° 50 du 5/07/2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « commune de Bernay » (MAITRE D'OUVRAGE)

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 28 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 23 septembre 2020,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire,

Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2020-2024 initial, présenté et validé à la commission des aides du 23 septembre 2020,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Modifié comme suit :

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- les milieux aquatiques
- l'assainissement
- la protection de la ressource en eau

Ajout du paragraphe suivant :

Le captage des bruyères à Bernay est un puits créé en 1975, de 3 m de diamètre et de 8 m de profondeur interceptant une émergence de la nappe de la craie du Turonien, en lien avec un bras du cours d'eau Le Cosnier.

Son bassin d'alimentation s'étend sur 10 km de large à l'Ouest de Bernay sur une surface de 52 km², parsemée de nombreuses bétouilles. Le bassin d'alimentation couvre une superficie importante du bassin versant du Cosnier (masse d'eau 267-H6125000), par ailleurs dans un état écologique médiocre lors de l'état des lieux de 2019.

L'eau captée présente des dépassements fréquents de la limite admise de turbidité **et des produits phytopharmaceutiques**. Concernant les nitrates, bien que la limite des 50 mg/l n'ait jamais été franchie, une augmentation constante des concentrations moyennes en nitrates est observée depuis 25 ans.

Du fait de l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses le captage des bruyères de Bernay est classé prioritaire. Il s'agit d'un enjeu majeur sur le bassin de la Risle et un travail important pour la lutte contre les pollutions diffuses, le ruissellement et l'érosion agricole est à réaliser.

Ainsi, compte de ces éléments en termes de qualité d'eau de la ressource, des liens évidents entre l'état de la ressource en eau et celui des cours d'eau, il est apparu cohérents d'intégrer la thématique ressource en eau au CTEC Risle Charentonne.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Ajout de l'alinéa suivant dans le programme retenu par les parties :

- Acquisition de connaissances et actions de **préservation de la ressource en eau au niveau de l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Bernay**

Et modifié comme suit pour le montant prévisionnel des actions :

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 27,69 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Non modifié

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 4 - Engagements de l'agence

Non modifié

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

Non modifié

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Non modifié

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 7 - Pilotage

Non modifié

Article 8 – Animation

Modifié comme suit :

L'animation est assurée par au minimum 7 animateurs, soit un total minimal de 6,3 Equivalents Temps Plein.

- Animation **Milieus Aquatiques** sur les cours d'eau (5 ETP, 5 agents)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (1 ETP, 1 agent)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (2 ETP, 2 agents)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, (1 ETP, 1 agent)
 - o Animation rivières et zones humides sur la Charentonne sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (1 ETP, 1 agent)

- Animation **Protection de la Ressource** (pollutions diffuses agricoles et érosion/ruissellement) sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Bernay (0,7 ETP, 1 agent)

- Animation du **SAGE** Schéma d'Animation et de Gestion des Eaux Risle Charentonne et du présent Contrat Territorial Eau et Climat (0,6 ETP, 1 agent).

Le reste de l'article 8 n'est pas modifié.

Article 9 – Modalités de suivi

Non modifié

Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

Modifié comme suit :

À l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté ;
- à mi-parcours (soit le 16 novembre 2022) s'il n'y a pas :
 - engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit **11,07millions d'euros**
 - et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

Le reste de l'article 9 n'est pas modifié.

Le, à

La Maire de Bernay

La Directrice générale de l'agence de
l'eau Seine-Normandie

Conformément à l'article 10 de la version initiale de ce contrat validée à la commission des aides du 23 septembre 2020, tous les autres signataires ont été destinataires de cet avenant par un mail de la structure porteuse, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en date du XXXXXXXX. L'accord implicite (après les 3 mois de délai à compter de la date du mail) ou exprimé des toutes les parties a été reçu.

Avenant en 14 exemplaires comprenant 12 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat. Un des quatorze exemplaires originaux est remis à l'Agence, un à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque autre signataire.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat territorial Eau et Climat Risle et Charentonne.
- Annexe 2: Programme d'actions détaillé du contrat.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.
- Annexe 4 : Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE (Restauration de la Continuité écologique).

Seules les annexes 1, 2 et 3 sont modifiées par cet avenant et y sont donc annexées. L'annexe 4 est conservée sans modification.

Annexes *modifiées* du contrat de territoire « Eau et Climat »

ANNEXE 1 - TERRITOIRE CONCERNÉ ET ENJEUX EAU ET CLIMAT ASSOCIÉS DU CONTRAT

ANNEXE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS DÉTAILLÉ DU CONTRAT

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat RISLE

1. Territoire concerné

Liste des communes concernées avec code INSEE, communes

Ajout des communes suivantes :

Listing des communes présentes sur l'AAC : Bernay, Caorches-Saint-Nicolas, Malouy, Saint-Martin-du-Tilleul, Bournainville-Faverolles, Drucourt, Saint-Vincent-du-Boulay, Le Planquay, Saint-Mards-de-Fresne, Plainville, Saint-Victor-de-Chrétienville, Capelle-les-Grands

Cartes du territoire du contrat

Ajout de la carte suivante :

*Carte 9 : Localisation de l'AAC prioritaire de Bernay sur le territoire
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Enjeux eau et climat associés

Les éléments suivants sont ajoutés :

Du fait d'une occupation des sols dédié essentiellement aux grandes cultures céréalières, la masse d'eaux souterraines FRHG212 (Craie du Lieuvain-Ouche- Bassin versant de la Risle) est en état chimique médiocre du fait du phosphore et des pesticides. La reconquête de sa qualité est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable du secteur de Bernay dont le contexte karstique rend la source très rapidement vulnérable à la qualité des écoulements de surface sur son aire d'alimentation.

CODE EUROPEEN ME	NOM MASSE D'EAU	CATEGORIE DE MASSE D'EAU	Etat chimique Eau souterraine	PARAM DECLASSANT Etat Chimique ESO	MODE EVAL Etat Chimique ESO	ETAT Quantitatif Eau souterraine
FRHG212	CRAIE LIEUVIN-OUCHÉ - BV de la Risle	Masse d'eau souterraine	médiocre	Phosphore, Metolachlore ESA	Etat mesuré	bon

Etat chimique de la masse d'eau souterraine Craie Lieuvain-Ouche – BV de la Risle (source EDL 2019)

Objectifs du SDAGE 2022-2027 pour cette masse d'eau :

- Objectif chimique : bon état en 2027
- Objectif quantitatif : bon état (déjà atteint en 2015)

Selon l'état des lieux 2019 et au regard des tendances d'évolution, les pressions diffuses en produits phytosanitaires sur cette masse d'eau sont significatives à l'horizon 2027 entraînent un risque de non atteinte des objectifs environnementaux (chimique) à cette échéance.

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat territorial eau et climat RISLE et CHARENTONNE

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Tableau modifié comme suit :

Actions retenues par enjeu (objectifs déclinés par actions)	Maître d'ouvrage (objectifs déclinés par maitres d'ouvrage)	Lieu	Montant annuel et échéancier (en k€ HT)						
			2020	2021	2022	2023	2024	Total	
Les actions « eau & climat » sont prioritaires et seront mentionnées en gras et l'action ou les actions de sensibilisation seront mentionnées en italique.	Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)								
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique									
Action 1.1 : restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques (OH) <u>Objectifs :</u> Au moins 13 études de continuité écologique (études de définition de travaux) Au moins 14 sites de travaux (correspondant à 43 ouvrages traités majeurs et prioritaires issus de la continuité apaisée, de la ZAP Anguille et de la liste 2)	Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (SMBVR) <i>(6 études et 7 travaux, 7 opérations suivies) dont 6 études et 7 travaux avec le concours de la FDPPMA27</i>	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	356	345	82	37	80	900	
	Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge (CCLPA) <i>(8 études, 8 travaux) dont 8 études et 8 travaux avec le concours de la FDPPMA27</i>	La Corbie (FRHR270) / La Véronne (FRHR268-H6249000) / Le ruisseau de Saint Christophe (FRHR268-H6236000) / La Tourville (FRHR268-H6254000) pour le Sebec	0	30	0	150	170	350	
	Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) <i>(6 études, 4 travaux, 4 opérations suivies) dont 6 études et 4 travaux avec le concours de la FDPPMA27</i>	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) -	285	294	364	437	150	1530	

<p>Action 1.2 : restauration de la continuité piscicole par création / amélioration d'un dispositif de franchissement</p> <p><u>Objectifs :</u> Au moins 15 études de continuité écologique (études de définition de travaux)</p> <p>Au moins 14 sites de travaux (correspondant à 19 ouvrages traités majeurs et prioritaires issus de la continuité apaisée, de la ZAP Anguille et de la liste 2)</p> <p>Action 1.3 : suivi écologique avant / après travaux. Au moins 41 opérations suivies</p> <p>Action 1.4 : équipement d'ouvrages d'art mortifères en dispositif de franchissement de mammifères aquatiques. Au moins 4 ouvrages équipés</p>	<p>Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM) (4 études et 5 travaux, 5 opérations suivies) dont 3 études et 5 travaux avec le concours de la FDPPMA27</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u></p>	250	145	100	100	100	695
	<p>Syndicat Mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC) (4 études , 4 travaux, 4 opérations suivies)</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)</p> <p>La Charentonne de sa source au confluent de</p>	80	500	812	300	312	2004
	<p>Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 27) (13 opérations suivies directement)</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	204	0	96	92	96	488
<p>Total enjeu 1 : gestion des milieux aquatiques et humides / restauration de la continuité écologique</p>	<p>Ensemble des Maîtres d'Ouvrage</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	1 175	1 314	1 454	1 166	908	5 967

Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydro morphologique, restauration des champs d'expansion des crues.								
<p>Action 2.1 : restauration multifonctionnelle intégrant la restauration des champs d'expansion des crues (re-méandrement, recharge sédimentaire)</p> <p>Objectif au moins 6 500 ml de rivières restaurées et 11 ouvrages transverses effacés</p>	<p>SMBVR (9 000 ml de rivières restaurées, 5 ouvrages effacés et 5 opérations suivies)</p>	<p>La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268).</p> <p>Principaux affluents Risle Aval</p>	29	29	29	29	29	145
<p>Action 2.2 : restauration des berges par plantations, protection contre le piétinement du bétail</p> <p>Objectif au 40 800 ml de rivières restaurées</p>	<p>IBTN (10 000 ml de rivières restaurées, 2 ouvrages effacés et 2 opérations suivies).</p>	<p>La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)</p>	135	67	67	67	100	436
<p>Action 2.3 : restauration légère (gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs)</p> <p>Objectif au 19 700 ml de rivières restaurées</p>	<p>ASARM (6 000ml de rivières restaurées, 4 ouvrages effacés et 4 opérations suivies).</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) -</p>	61	58	44	21	27	211
<p>Action 2.4 : suivi écologique avant / après travaux.</p> <p>Objectif au moins 22 opérations suivies</p>	<p>SMBRC (30 000 ml de rivières restaurées, 1 ouvrage effacés et 1 opération suivies)</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)</p> <p>La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267))</p>	80	150	120	60	75	485
	<p>FDPMA 27 (1 000 ml de rivières restaurées, 0 ouvrages effacés et 10 opérations suivies)</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	9	5	9	5	9	37
<p>Total Enjeu 2 : gestion des milieux aquatiques et humides / restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion de crues</p>	<p>Ensemble des Maîtres d'Ouvrage</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	314	309	269	182	240	1 314

Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides								
Action 3.1 : Inventaire des zones humides. Objectif au moins 25 hectares de zones humides étudiées et 1 inventaire de mare réalisé	SMBVR (2 zones humides restaurées, 2 mares restaurées)	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	0	9	9	9	9	36
	CCLPA (1 inventaire des mares et 20 mares restaurées ou créées)	La Corbie (FRHR270) / La Véronne (FRHR268-H6249000) / Le ruisseau de Saint Christophe (FRHR268-H6236000) / La Tourville (FRHR268-H6254000) pour le Sebec	0	30	20	20	0	70
Action 3.2 : Mise en place de plans de gestion sur des zones humides. Objectif au moins 8 plans de gestion de zones humides réalisés	IBTN (4 plans de gestion réalisés, 4 zones humides restaurées, 45 mares restaurées)	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) - <u>partie euroise</u>	0	140	140	140	140	560
	ASARM (2 plans de gestion réalisées 15 ha de zones humides étudiées, 3 zones humides restaurées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u>	0	0	4	4	37	45
Action 3.3 : Restauration de zones humides. Objectif au moins 13 sites de zones humides restaurées et 82 mares restaurées.	SMBRC (2 plans de gestion réalisées, 10 ha de zones humides étudiées, 4 zones humides restaurées, 10 mares restaurées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)	0	10	10	10	10	40
	PNRBSN (15 mares restaurées)	Secteur RAMSAR : Risle Maritime et Marais Vernier	9	15	0	0	0	24
Total enjeu 3 : gestion des milieux aquatiques et humides / préservation et restauration des zones humides	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	9	204	183	183	196	775

Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants

<p>Action 4.1 : Acquisition de connaissances par des études globales écologie / hydrologie</p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 3 de type PPMah programme pluriannuel en faveur des milieux aquatiques « Rivières-Zones humides-Biodiversité », - une étude de révision du SAGE, - une étude relative à la trame verte et bleue, - une étude hydraulique multicritères, - une étude sur les étangs situés en tête de bassin - 3 diagnostics de pisciculture vis-à-vis de la loutre 	<p>SMBVR</p> <p>1 étude réalisée révision PPMah + 1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre</p>	<p>La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval</p>	0	0	125	0	0	125
	<p>IBTN</p> <p>4 études réalisées dont 1 étude de révision du SAGE, 1 étude de TVB, 1 étude PPMah (BV Risle plateau) et 1 étude hydraulique multicritères (Bernay) + 1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre</p>	<p>La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) - <u>partie euroise</u> / La Guiel (FRHR267-H6110600) - <u>partie euroise</u> / Le Cosnier (FRHR267-H6125000)</p>	0	175	95	70	70	410
	<p>ASARM</p> <p>1 étude réalisée révision PPMah + 1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u></p>	0	100	0	0	0	100
	<p>SMBRC</p> <p>1 étude réalisée révision PPMah + 1 étude étangs tête de bassin</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266). La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)</p>	0	0	80	0	0	80
	<p>FDPPMA Orne</p> <p>2 études à vocation opérationnelle sur les truites et sur les écrevisses à pieds blancs</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u></p>	0	10	8	0	0	18
<p>Total enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approche bassins versants</p>	<p>Ensemble des Maîtres d'Ouvrage</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	0	285	308	70	70	733

Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »

<p>Action 5.1 : sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique. Objectif au moins 30 actions pédagogiques.</p>	<p>SMBVR (10 actions pédagogiques et 2 journées organisées)</p>	<p>La Risle : La Risle du confluent de la Corbie au confluent de la Seine (FRHT07) / La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268) / Principaux affluents Risle Aval</p>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
<p>Action 5.2 : sensibilisation des élus sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique Objectif au moins 20 journées techniques organisées</p>	<p>IBTN (5 actions pédagogiques et 5 journées techniques organisées)</p>	<p>La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268) La Charentonne (FRHR267)</p>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
<p>Action 5.3 : sensibilisation des exploitants et des élus au BAC des bruyères, sensibilisation des exploitant à la mise en place de filières à bas niveau d'intrants (en concordance avec les PP satellites et la DUP), étude de la relation qualitative eaux brutes captage/forage en lien avec la qualité des eaux distribuées</p>	<p>ASARM (5 actions pédagogiques et 5 journées techniques organisées)</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u></p>	1	1	1	1	1	5
<p>Objectif de 60 % d'exploitants rencontrés, 6 journées pédagogiques</p>	<p>SMBRC (10 actions pédagogiques et 8 journées techniques organisées)</p>	<p>La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)</p>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	<p>VILLE DE BERNAY</p>	<p>Aire d'Alimentation de Captage des Bruyères</p>	Cf enjeu animation					
<p>Total enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »</p>	<p>Ensemble des Maîtres d'Ouvrage</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5

Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec								
Action 6.1 : reconstruction de la station d'épuration, suppression de la station obsolète et transfert des effluents	CCPAVR	<i>secteur Monfort Val de Risle</i>	0	0	0	2500	2500	5000
	IBTN	<i>communes de Broglie et Grandcamp</i>	0	0	2100	0	0	2100
Action 6.2 : Suppression des rejets directs en Risle par extension de la collecte des eaux usées sur systèmes d'assainissement	CC Pays de l'Aigle	<i>commune Glos la Ferrière</i>	50	50	300	300	0	700
	IBTN	<i>commune Serquigny</i>	0	400	0	0	0	400
Total enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	50	450	2400	2800	2500	8200
Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités								
Action 7.1 : Schéma directeur d'assainissement incluant la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire	CC Pays de l'Aigle	<i>Périmètre CCPA</i>	0	300	300	0	0	600
	CCPAVR	<i>Communes Monfort-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Saint Philbert-sur-Risle, Pont-Authou, Appeville-Annebault</i>	0	500	500	500	500	2000
	IBTN	<i>périmètre IBTN</i>	500	800	800	1100	1100	4300
Action 7.2 : Réhabilitation de réseaux d'assainissement d'eaux usées.	CC Pays de l'Aigle	<i>Secteur L'Aigle-Aube La Ferté Fresnel</i>	0	1 050	150	180	350	1730
	Commune d'Epaignes	<i>Epaignes</i>	0	150	150	150	150	600
	Commune de St Georges du Vièvre	<i>Saint Georges du Vièvres</i>	0	0	150	0	150	300
Total enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	500	2800	2050	1930	2250	9530

Enjeu 8 : Protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles et de la problématique érosion/ruissellement								
<p>Action 8.1 : suivi qualitatif / analyses</p> <p>— Suivi renforcé de la qualité des eaux</p> <p>Objectif : 12 analyses sur 12 mois</p> <p>— Suivi de l'observatoire reliquats de l'Eure</p> <p>Objectif : 80 parcelles en 2024</p>	VILLE DE BERNAY	AAC des bruyères		1,49	1,49	1,49	1,49	5,96
<p>— Suivi qualitatif des eaux superficielles alimentant les bétaires recensées</p> <p>Objectif : définir qualitativement des les impluvium des bétaires impactant le plus le captage (4 analyses à minima par hiver sur les 3 bétaires classées à forte vulnérabilité)</p>				2,16	2,16	2,16	2,16	8,64
<p>Action 8.2 : Co-construction du Programme d'Actions 2022-2024 Agricole (PAA) en concertation avec les exploitants agricoles</p> <p>Objectif définition du PAA en mars 2022</p>	VILLE DE BERNAY	AAC des bruyères		7,5	7,5	7,5	7,5	22,5

<p>Action 8.3 : plantation de haie et actions sur les axes de ruissellement (mise à jour de l'étude SOGETI de 2006) Objectif : 3km de haie plantée avant 2024 + proposition de travail sur les axes de ruissellement avec les exploitants agricoles</p>	VILLE DE BERNAY	AAC des bruyères			10	10	10	30
<p>Action 8.4 : DUP — DUP complémentaire Objectif : commencer la DUP complémentaire avant 2024</p>	VILLE DE BERNAY	AAC des bruyères					2	
<p>— Travaux DUP Objectif : réaliser des travaux relatifs aux prescriptions de la DUP</p>					27	27	27	81
<p>- Bétoire Objectif : traçages hydrogéologiques complémentaires en vue de la DUP complémentaire et en prévision des aménagements d'hydraulique douce</p>					50	0	0	50

<p>Action 8.5 : réseaux / usine d'ultrafiltration</p> <p>— Sécurisation des réseaux et interconnexion avec le SAEP de la Charentonne</p> <p>Objectif : réaliser des travaux relatifs d'interconnexion et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en 2023,</p> <p>— Etude de filière pour le remplacement de l'usine d'ultrafiltration</p> <p>Objectif : proposition de travaux pour la sécurisation de l'alimentation pour l'ensemble des abonnés,</p>	<p>VILLE DE BERNAY</p>	<p>AAC des bruyères</p>		8,6	?	?	?	?
<p>Action 8.6 : suivi qualitatif forage de substitution</p> <p>— Suivi renforcé de la qualité des eaux</p> <p>Objectif : suivi de 9 mois sur 12,</p> <p>— Définition des objectifs de qualité d'eau en 2024</p> <p>Objectif : obtenir en cohérence avec la qualité d'eau brute du captage des bruyères et des objectifs de qualité distribuée en 2024</p>	<p>VILLE DE BERNAY</p>	<p>Forage de substitution</p>		7,54	7,54	7,54	7,54	30,16
<p>Total enjeu 8 : protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles et de la problématique érosion/ruissellement</p>	<p>Ensemble des Maîtres d'Ouvrage</p>	<p>UH Risle Charentonne</p>		19,79	90,69	55,69	55,69	213,26

Enjeu : Animation Animation pour la mise en œuvre des actions du contrat territorial Eau et Climat Objectif = 7 postes pour 5,6 ETP / an	SMBVR 1 poste pour 1 ETP / an	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	0	62	62	62	62	248
	IBTN 2 postes pour 1,6 ETP / an	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle	0	86	86	86	86	344
	ASARM 1 poste pour 1 ETP / an	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)	0	52	52	52	52	208
	SMBRC 2 postes pour 2 ETP / an	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)	0	90	90	90	90	360
	VILLE DE BERNAY	AAC des bruyères			81,2			81,2
Total enjeu : Animation	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	0	290	315	315	315	1 235
PROGRAMMATION CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT RISLE ET CHARENTONNE			2020	2021	2022	2023	2024	Total
TOTAL			2050,5	5674,3	7072,2	6654,2	6537,2	27 988,5

Montant prévisionnel du programme d'actions

Modifié comme suit :

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 27 988,5 k€ et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (HT, €)
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique	5 967 000
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration hydro-morphologique, restauration des champs d'expansion des crues	1 314 000
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	775 000
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	733 000
Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »	12 500
Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	8 200 000
Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	9 530 000
Enjeu 8 : Protection de la ressource en eau vis-vis des pollutions diffuses agricoles et de la problématique érosion/ruissellement	213 260
Animation	1 235 000
TOTAL	27 988 500

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et de(s) l'animation(s) associée(s).

ENJEU	OBJECTIFS	MONTANT k€	INDICATEURS
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique	28 études à engager, 28 opérations de travaux à réaliser,	5 967 k€	Nombre d'ouvrages étudiés, Nombre d'ouvrages effacés, Nombre d'ouvrages équipés, Limite du front de colonisation
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues	68 km de berges à restaurer, 11 ouvrages transverses à effacer,	1 314 k€	Nombre d'opérations réalisées, Linéaire restauré, Surface de champs d'expansion de crues restaurée
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	15 études à engager, 8 plans de gestion à engager, 13 opérations de travaux à réaliser,	775 k€	Surface de zones humides connue, Surface de ZH gérée, Nombre de mares restaurées
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	6 études à engager,	733 k€	Nombre d'études réalisées
Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »	20 journées de formation à réaliser, 30 actions pédagogiques à réaliser,	12,5 k€	Nombre d'animations réalisées, Nombres de documents publiés, Nombre de personnes touchées
Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	4 stations d'épuration réhabilitées 1 opération de suppression de réseau	8 200 k€	Etat d'avancement de chacune des actions, Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, Engagement des travaux, Respect des normes de rejet (selon l'arrêté du 21/07/2015)
Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	1 schéma directeur eaux usées et eaux pluviales réalisé 12 opérations de réhabilitation de réseaux	9 530 k€	Etat d'avancement de chacune des actions, Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, Engagement de l'étude de schéma directeur, rapport fourni MI de réseaux réhabilités Nombre de branchements mis en conformité
Enjeu 8 : Protection de la ressource en eau vis-vis des pollutions diffuses agricoles et de la problématique érosion/ruissellement	- Evolution du réseau <u>Reliquats :</u> * Avoir 80 parcelles de l'AAC des Bruyères dans le réseau Reliquats * Avoir 25 exploitants engagés dans le réseau reliquats et représentant 60 % de la SAU totale * Atteindre l'objectif REH de territoire moyen < 60 kg/ha * Définir avec les	131,2 k€	Nombre de parcelles suivies dans le réseau reliquat, Nombre d'exploitants agricoles présents dans le réseau reliquats et sur l'axe produits phytosanitaire et % de SAU associée Nombre de groupe de travail sur l'axe produits phytosanitaires Nombre de journées techniques organisées à

	<p>exploitants des REH objectifs par successions culturales annuelles et moyennes glissantes</p> <p><u>- Evolution de l'axe Produits Phytosanitaires :</u></p> <p>* Diagnostic de 25 exploitations en 2023 représentants 40 % de SAU</p> <p>* Nombre d'exploitants et % de SAU équivalent engagés dans la démarche d'atteinte des objectifs de diminution d'IFT par rapport aux IFT de référence (diag agricole de 2018)</p> <p>* Nombre de groupes de travail, exploitants et % de SAU équivalent engagés dans la définition et redéfinition des systèmes de cultures à l'aide de la mallette Eco-Phyt'Eau</p> <p><u>- Evolution de l'axe de sensibilisation/pédagogie et formation :</u></p> <p>* Etablir un cycle de formation/pédagogie à destination des élus/agriculteurs en partenariat avec les institutions présentes sur le territoire (IBTN, GRCETA, CRAN, etc...)</p> <p>* Organiser deux journées annuellement de formation à destination des élus/agriculteurs *</p> <p>Organiser deux demi- journées annuellement de formation spécifique à destination des agriculteurs (journée technique, tour de plaine, etc...)</p> <p>* Rencontrer individuellement les maires, représentants environnements présents sur l'AAC</p> <p><u>- Réalisation de 3 tracages hydrogéologiques</u></p> <p><u>- Réalisation d'un diagnostic de l'axe ruissellement sur le territoire de l'AAC</u></p>		<p>destination des exploitants agricoles et à destination des élus</p> <p>Nombre de tracages réalisés</p> <p>Rapport diagnostic de terrain sur l'axe ruissellement/érosion</p>
--	---	--	--

Le reste de l'annexe 3 n'est pas modifiée